

Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Étaient présents :**

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

**Procuration(s) :**

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

**Étai(en)t absent(s) :**

M. GUILHON Jérémie

**Étai(en)t excusé(s) :**

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
M. ARTO Jean

04 avril 2024
et publication du
04 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Marie-Noëlle LAVILLE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 29 mars 2024

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	5 130,11
	- un excédent reporté de :	18 854,54
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 724,43
	- un excédent d'investissement de :	24 921,86
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	24 921,86
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	13 724,43
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 724,43
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	24 921,86

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT MARTIN SUR LAVEZON

La Maire Marie-Noëlle LAVILLE

le(s) secrétaire(s) de séance



